

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

20^{me} année

OCTOBRE 1928

N° 10

Quelques considérations sur la politique fiscale de la Confédération.

Par *Paul Meierhans*.

L'étude de la politique financière est mieux à même de nous initier à la vie d'un Etat que n'importe quelle histoire des guerres telle que l'enseignent nos livres d'école. C'est dans les chiffres du ménage de l'Etat que se concrétise la nature véritable des luttes que se livrent entre elles les classes de la population, les hauts et les bas des groupements économiques sur le terrain politique. Le résultat des luttes et de l'influence effective de certains cercles économiques se reflète dans les comptes de l'Etat. Il en est de même de ceux de la Confédération.

Bien que la situation financière d'avant-guerre de la Confédération nous apparaisse aujourd'hui idéale, puisque le compte de l'Etat accusait une fortune nette de 102 millions, les experts financiers d'alors n'étaient guère optimistes pour des raisons fort compréhensibles. D'une part, le budget de la Confédération s'était fortement enflé malgré toute la politique fédéraliste et dépassait les 100 millions tant aux dépenses qu'aux recettes. D'autre part, en face des dépenses fixes qui devaient plutôt s'accroître encore en temps de crise, nous avions la source essentielle de nos recettes qui devait précisément faire défaut au moment de la détresse: les *recettes douanières*. En 1907, le conseiller national Speiser s'exprimait déjà comme suit: « Il est inquiétant de constater que toute la situation financière de la Confédération repose sur les droits de douane, c'est-à-dire sur une source unique d'impôt qui peut si facilement tarir en cas de crise. » Chacun sait de quelle manière cette recette a manqué effectivement dans la suite. Tandis que les douanes avaient encore rapporté 84 millions en 1913, leur produit descendit à 44 millions (1918) au moment de la plus grande détresse financière et ne suffit plus qu'à couvrir une partie des dépenses effectives. Ce déchet dut être comblé par d'autres impôts et des emprunts. Le danger que comporte le fait de baser le ménage de la Confédération uniquement sur les droits de douane, a été exposé en termes classiques dans le message du Con-